



L'ACTION MUNICIPALE



Bulletin d'information de Saint-Hippolyte

Novembre 2010

■ Des changements structurants à l'horizon

LA RÉCUPÉRATION, UN CHOIX LOGIQUE ET STRUCTURANT POUR L'AVENIR !

En avez-vous assez de voir votre petit bac de recyclage déborder? Soyez patients, les bacs bleus roulants s'en viennent. Nous commencerons à les distribuer dès la mi-mai.



UN NOUVEAU PLAN D'URBANISME

Avec l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'aménagement de la MRC de la Rivière-du-Nord le 18 mars 2008, la loi oblige la municipalité à réviser sa réglementation et son plan d'urbanisme pour le rendre conforme dans les deux ans. La date d'échéance étant le 31 décembre 2010, le Conseil a adopté une résolution pour demander une extension du délai, considérant que plusieurs nouvelles dispositions réglementaires proposées comportent des changements importants pour les citoyens, et que le Conseil désire mettre en place un processus de consultation plus élaboré que celui exigé par la Loi.

Ainsi, le directeur Normand Gélinas et le conseiller Donald Riendeau procèdent, depuis novembre 2009, à une révision en profondeur du plan d'urbanisme adopté en 2001. C'est un travail de moine! Ils font un travail colossal et je voulais les remercier pour leur rigueur et leur professionnalisme. La nouvelle réglementation devra être en vigueur le 31 août 2011.

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !

Notre service d'urbanisme a deux missions :
1- D'une part, nous avons une mission d'accompagnement pour faciliter la réalisation de vos projets. Même si nul ne doit ignorer la loi, il n'est pas toujours évident de s'y retrouver. C'est pourquoi notre porte est toute grande ouverte. Mieux vaut nous consulter avant qu'après la réalisation de votre projet. Il est toujours plus facile de trouver des solutions avant que de se retrouver avec de mauvaises surprises après. Rien n'est plus motivant pour nous que de vous guider pour réaliser en toute quiétude votre projet.

2- D'autre part, nous avons une mission de « surveillance-terrain » afin de faire respecter la réglementation que la communauté de

Saint-Hippolyte s'est donnée pour s'assurer que son développement ainsi que son patrimoine bâti restent en harmonie avec son patrimoine environnemental et son caractère champêtre. Nous sommes à votre service et veillons au grain afin que votre propriété et celle de votre voisin ne perdent pas de leur valeur. Pensons seulement à la problématique des algues bleues, qui commande une vigilance de tous les instants. Notre service travaille en étroite collaboration avec le service de l'environnement. Saviez-vous que la majorité des infractions le sont en regard de l'environnement? Pour l'avenir de Saint-Hippolyte et la qualité de vie de nos enfants et des petits-enfants, nous devons être vigilants et rappeler à l'ordre les citoyens dont la propriété n'est pas conforme. Toutefois, ne pas être conforme ne signifie pas pour nous que vous êtes délinquants. En général, lorsqu'un avis est signalé, nous le faisons en tenant pour acquis que les personnes sont de bonne foi (sauf dans les cas flagrants d'infraction volontaire grave). C'est pourquoi nous les invitons à entrer en communication avec nous afin de leur indiquer la marche à suivre et leur expliquer ce que nous avons constaté. C'est dans l'optique d'un service que nous rendons à la population que nous inspectons la conformité de vos propriétés, non pas pour vous prendre en défaut à tout prix! Nos inspecteurs continuent de le faire avec conviction et intégrité pour le bien de toute notre communauté. Ils méritent notre confiance et notre respect.

VÉHICULES LOURDS : CHEMIN DU LAC BERTRAND

Lors de la dernière réunion du Conseil, un mandat a été donné à la firme Dessau relativement au dossier de la route alternative, pour assister la municipalité dans la planification du projet et proposer des solutions alter-

natives au problème de camionnage. Notre approche de concertation a été fructueuse, car l'entreprise BauVal accepte de payer 50 % des frais. Nous financerons notre part à même la redevance annuelle sur les carrières et sabblières. Donc, c'est une solution qui s'autofinance, sans aucun effet sur le compte de taxe. Un gros merci aux citoyens qui ont accepté de participer à cette table de concertation, mesdames Martine Samray, Nicole Saint-Germain, et monsieur Marcel Morin.

DOSSIER DE LA CAISSE POPULAIRE

C'est à ma demande que le lundi 25 octobre dernier, le directeur et le président du Conseil d'administration de la Caisse Populaire ont accepté de tenir une séance d'information pour expliquer la décision de fermer le service au comptoir. J'avais écrit lors de mon dernier mot du maire que nous étions une communauté qui sait se mobiliser et après cette rencontre, je le crois plus que jamais. Déjà, une pétition de plus de 900 noms a été remise par madame Sylvie Labrecque aux représentants de la Caisse. Voilà une éloquente démonstration de notre volonté de conserver nos services bancaires. En dépit du fait que la caisse a fermé ses comptoirs depuis le 8 novembre, nous ne lâcherons pas le morceau. Nous sommes en mode solution, même si au bout du compte la décision ne nous appartient pas.



ILS ONT FÊTÉ LEUR 25^e !

Je veux souligner les 25 ans d'existence de la garderie L'Arche de Pierrot, et du groupe Amico. 25 années d'implication dans notre milieu au service de notre communauté, merci !

Bruno Laroche, maire

Discours du maire sur la situation financière de la municipalité

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

Conformément à la Loi, il me fait plaisir de vous présenter les résultats de l'année financière pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

Le 27 avril dernier, la firme de vérificateurs Reid et associés inc. déposait les états financiers consolidés de la Municipalité. Ces états financiers consolidés comprennent les résultats des organismes contrôlés par la Municipalité, soit la Régie intermunicipale de la police de la Rivière-du-Nord et de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord en pourcentage de la participation de la Municipalité. Les états financiers démontraient un surplus d'exercice consolidé pour l'année 2009 de 1 114 309 \$ dont 850 262 \$ pour la Municipalité, ce qui établit le surplus accumulé consolidé à 1 569 877 \$, dont 1 302 381 \$ pour la Municipalité.

Selon nos vérificateurs, ces états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2009 ainsi que les résultats des opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Pour ce qui est de la dette à long terme consolidée, celle-ci totalisait, à la fin de l'exercice un montant de 7 172 146 \$ et de 6 539 839 \$ pour la dette non consolidée qui est remboursable par la Municipalité.

La municipalité possède un fonds de roulement de 400 000 \$ et le capital engagé de ce fonds au 31 décembre 2009 était de 385 336 \$.

SITUATION FINANCIÈRE ESTIMATIVE AU 30 SEPTEMBRE 2010

Les revenus enregistrés au 30 septembre 2010 étaient de 10 286 334 \$ et les dépenses à la même date étaient de 7 266 059 \$ pour un budget total de 10 295 738 \$.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2011-2012-2013

Les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 vous seront soumises à l'Assemblée extraordinaire sur le budget qui est fixée au 13 décembre 2010.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2010

Je vous informe que le salaire des conseillers municipaux s'élève à 8 631 \$ plus une allocation de dépenses de 4 316 \$ ainsi qu'une rémunération additionnelle de 102 \$ par mois pour les différents comités reconnus par la municipalité. De plus, le maire suppléant se voit octroyer une prime de 8 000 \$ annuellement. Le salaire annuel du maire, quant à lui, est de 25 897 \$, plus une allocation de dépenses de 12 948 \$ en provenance de la Municipalité et une rémunération annuelle de 10 770 \$ plus une allocation de dépenses de 5 385 \$ en provenance de la M.R.C. de la Rivière-du-Nord.

DÉPÔT DES LISTES DE CONTRATS

Comme le demande le Code municipal, je dépose une liste de tous les contrats excédant 25 000 \$ qui furent accordés entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 septembre 2010. Cette liste est disponible pour consultation publique à l'Hôtel de Ville.

En terminant, je vous invite à assister à l'assemblée extraordinaire fixée au 13 décembre à 19 h 30 au cours de laquelle nous adopterons le budget 2011 ainsi que le budget triennal d'immobilisations pour 2011-2012-2013. Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous remercie de votre bienveillante attention.



Le maire, Bruno Laroche



Gilles Beauregard

Finance & Administration,
Communication & Culture
450.563.2505 #506
gbeauregard@saint-hippolyte.ca



Yves Dagenais

Travaux Publics
450.563.2505 #503
ydagenais@saint-hippolyte.ca



Chantal Lachaine

Services communautaires
Loisirs
450.563.2505 #502
clachaine@saint-hippolyte.ca



Denis Lemay

Sécurité publique
450.563.2505 #504
dlemay@saint-hippolyte.ca



Donald Riendeau

Service de l'urbanisme
450.563.2505 #504
driendeau@saint-hippolyte.ca



Philippe Roy

Environnement
450.563.2505 #505
proy@saint-hippolyte.ca

Conseil de ville

- La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le lundi 6 décembre, à 19 h 30, à l'Église paroissiale.
- Une assemblée extraordinaire du conseil, au cours de laquelle nous adopterons le budget 2011, aura lieu le lundi 13 décembre, à 19 h 30, à l'Église paroissiale.

Dépôt du rôle d'évaluation foncière

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Hippolyte, sera, en 2011, en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau, à l'Hôtel de Ville.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre

X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 172 de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

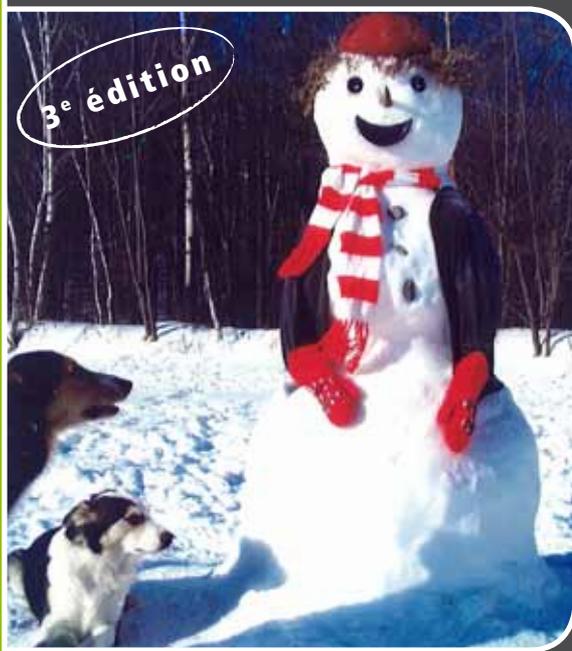
- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette

fin et disponible à l'endroit ci-dessous indiqué;

- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à cette adresse :

MRC de la Rivière-du-Nord
161, rue de la Gare, Bureau 200
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B9

Concours : 1001 bonshommes de neige



25 NOVEMBRE 2010 AU 25 JANVIER 2011
 Créateurs, à vos pelles! En couple, en famille ou en groupe, il vous suffit de façonner une œuvre à partir de neige ou même de glace. Dès le 25 novembre, les formulaires d'inscription seront disponibles sur notre site internet, à la bibliothèque municipale et à l'Hôtel de Ville. Ce concours amusant permet à tous de savourer les plaisirs de l'hiver en plus de courir la chance de gagner un prix! Le dévoilement des gagnants ainsi que la remise de prix se feront en février, lors de la prochaine édition du Festival d'hiver. N'oubliez pas de prendre votre oeuvre en photo!

Règlements : www.saint-hippolyte.ca
 rubrique Quoi de neuf?



Vendredi, 10 décembre
19 h à 21 h 30

au Pavillon Roger-Cabana // Coût : 5 \$

Offres d'emplois : dernière chance !

Il nous reste encore quelques postes à combler : moniteur de ski de fond, patrouilleur, préposé à l'accueil et animateur d'activités hivernales. Les postulants doivent nous faire parvenir leur curriculum vitae avant le 1er décembre à l'attention du Service des loisirs :

Courriel : mcaron@saint-hippolyte.ca
 Adresse postale : 2253, ch. des Hauteurs, Saint-Hippolyte, QC J8A 1A1

Centre de plein air Roger-Cabana : ski de fond et raquette

2060, CH. DES HAUTEURS

Le début de la saison est prévu le 18 décembre. À partir de cette date, passe de ski de fond et abonnement journalier seront disponibles au Centre de plein air Roger-Cabana. Prévoir une preuve de résidence, une photo format passeport (3 cm X 2,5 cm) et votre paiement (argent comptant). Info supplémentaire à surveiller !

HORAIRE

Tous les week-ends du 18 décembre jusqu'au 27 mars* et tous les jours de la semaine de relâche (28 février au 4 mars) de 9h à 16h.

Fermé le 25 décembre et le 1er janvier.

*Les dates peuvent être modifiées selon les conditions climatiques.



Horaire des patinoires extérieures

	HORAIRE D'UTILISATION		HORAIRE DE SURVEILLANCE		ÉCLAIRÉE
	Semaine	Week-ends & relâche	Semaine	Week-ends & relâche	
Parc Connelly	10 h à 21 h 30	10 h à 21 h 30	15 h à 21 h 30	10 h à 21 h 30	Oui
Plage municipale	10 h à 21 h 30	10 h à 21 h 30	Non surveillée		Oui
Parc Bourget	8 h 30 à 17 h	10 h à 17 h	Non surveillée		Non



Bibliothèque

LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES : UN SUCCÈS !

Plus de 175 personnes ont participé au concours local. Mmes Josée Doyon et Lise Mérineau ont remporté chacune une carte-cadeau de la librairie Renaud-Bray d'une valeur de 30 \$, Fabienne Archour, Pierre Piché, Antoine St-Pierre, Monique Beauchamp et Jacob Hinse ont remporté un sac écologique. Félicitations aux gagnants !

HORAIRE DES FÊTES

La bibliothèque sera fermée du 19 décembre au 3 janvier inclusivement.

LE TEMPS DES FÊTES

La période des Fêtes approche à grands pas, n'hésitez pas à passer à la bibliothèque pour vous inspirer : décoration intérieure, nouvelles recettes ou même des idées de cadeaux à faire soi-même. Il y a aussi de belles histoires de Noël à raconter aux tout-petits en plus des 1001 suggestions de bricolage à réaliser avec eux. Vous voulez vous démarquer à petit prix? Offrez à l'être cher un abonnement annuel pour aussi peu que 5 \$. Plaisir assuré réparti sur 365 jours! Des livres, des revues et des conseils judicieux vous y attendent.

Heures d'ouverture

Mardi	13 h à 19 h
Mercredi	9 h à 19 h
Jeudi	13 h à 21 h
Vendredi	13 h à 21 h
Samedi	9 h à 14 h

Information : 450.224.4137
www.reseaubibliolaurentides.qc.ca

Inscriptions : Session hiver 2011

Au début du mois de décembre vous recevrez par la poste l'Info-Loisirs hiver 2011. Il regorge d'activités destinées pour tous les groupes d'âge : 3-12 ans, 12-17 ans et 16+ ans et plus.

INSCRIPTIONS : Hôtel de Ville

Lundi, 13 décembre 18 h 30 à 20 h 30
 & 13 au 17 décembre pendant les heures d'ouverture

FORFAIT EXPRESS : Un rabais de 5 \$ s'applique, sur chaque activité, le 13 décembre pour les résidents seulement.

Information

Anne-Marie Braün

Coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire
ambraun@saint-hippolyte.ca
 450.563.2505 # 238

■ Produits écologiques

Une installation septique est un système d'épuration des eaux usées qui fonctionne de façon biologique. Ce sont les bactéries contenues dans le sol du champ d'épuration qui filtrent les eaux usées provenant de votre résidence. Par conséquent, il ne faut pas utiliser de produits nettoyants chimiques, car ils peuvent affecter ces bactéries. Vous pouvez utiliser des produits nettoyants biologiques et biodégradables offerts maintenant sur le marché. Vous pouvez aussi utiliser des produits nettoyants maison que vous pouvez fabriquer rapidement. Voici quelques recettes de produits nettoyants à réaliser soi-même :

TRUC POUR LA SALLE DE BAIN

Pour enlever le calcaire : utiliser du vinaigre pur ou du jus de citron. Pour enlever les cernes dans le bain : appliquez une pâte faite à partir de peroxyde et de crème de tartre et frottez.

DÉSINFECTANT

50 ml d'huile essentielle de citron ou d'eucalyptus (disponible dans les magasins de produits naturels ou les pharmacies)
1 litre d'eau

Mélangez les ingrédients et versez dans un contenant muni d'un vaporisateur. Avant chaque utilisation, il faudra brasser la bouteille pour bien mélanger. Le citron et l'eucalyptus ont des propriétés antibactériennes.

NETTOYANT TOUT USAGE

¼ de tasse de savon pur (disponible dans les magasins de produits naturels)
2 litres d'eau

3 c. à soupe de jus de citron
S'utilise sur toutes les surfaces et fait disparaître la plupart des taches. Pour un savon plus puissant, il faudra doubler la quantité de savon et de jus de citron.

NETTOYANT POUR LES VITRES ET MIROIRS

1 partie de vinaigre pour 4 parties d'eau
Mouillez une boule de papier journal dans le mélange d'eau et de vinaigre, et frottez le miroir ou la vitre jusqu'à ce que la surface soit immaculée.

TRUC POUR DÉBOUCHER LES ÉVIERS

Prévenir la formation de bouchon en installant des crépines dans les lavabos et les bains pour



recupérer les déchets.

Si un bouchon se forme, utilisez d'abord des méthodes mécaniques comme des ventouses et des fils de fer recourbés. Versez dans le drain bouché ¼ de tasse de bicarbonate de soude, puis versez ½ tasse de vinaigre. Laissez agir 20 minutes et versez de l'eau bouillante pour tout nettoyer.

■ Le recyclage

Recycler n'est pas toujours une tâche facile. Au fil des années, les méthodes de recyclage ont changé et les directives aussi. On peut parfois s'y perdre. Voici donc quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser :

FAUT-IL ENLEVER LES ÉTIQUETTES RECOUVRANT LES BOITES DE CONSERVE ?
Si vous voulez que le papier soit recyclé, il faudra l'enlever avant de le mettre dans le bac. Si vous ne le faites pas, le papier sera détruit lorsque la conserve en métal sera fondue.

FAUT-IL ENLEVER LES FENÊTRES DES ENVELOPPES ET LE PLASTIQUE DES BOITES À MOUCHOIRS ?

Non, ce n'est pas nécessaire, car le recycleur s'en chargera lors de la décontamination du papier et du carton.

DOIS-JE LAVER LES POTS EN VERRE AVANT DE LES DÉPOSER DANS LE BAC ?
Il n'est pas nécessaire de les nettoyer, car le verre sera fondu, incluant son contenu. Par contre, s'il reste des liquides dans les pots de verre, ceux-ci contamineront le papier dans votre bac de recyclage.

EST-CE QUE JE PEUX METTRE DU PAPIER D'ALUMINIUM UTILISÉ DANS LE RECYCLAGE ?

Les assiettes et le papier d'aluminium sont recyclables même s'il y a des restes d'aliments sur ces surfaces. Par contre, si l'aluminium est très encrassé, comme avec du fromage calciné, il faudra jeter l'assiette ou le papier alu.



■ Déneigement

L'hiver est à nos portes et nous désirons vous rappeler les règles établies pour que le déneigement de nos routes se fasse de façon sécuritaire et rapide.

La Municipalité est responsable de plus de 160 km de routes et pour permettre un nettoyage efficace, nous demandons aux citoyens de respecter les consignes suivantes :

- Bien identifier, à l'aide de balises de couleur appropriée, les murs, les haies, les clôtures et autres éléments paysagers ou structuraux présents en bordure de la route. Ces éléments doivent être situés à 60 cm de l'emprise de rue (ligne de terrain).
- Quant aux abris d'hiver, ils doivent être situés à plus d'un mètre de l'emprise de rue.

- Les boîtes à ordures, poubelles, bacs de recyclage et boîtes aux lettres doivent être bien nettoyés. Lors de la journée de cueillette, s'assurer que les poubelles et bacs de recyclage soient disposés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement. Les contenants doivent être situés en bordure de la rue, sur le terrain de la résidence desservie par le service.
- En période d'hiver, le stationnement sur les voies publiques est interdit du 15 novembre au 23 décembre, du 27 au 30 décembre, et du 3 janvier au 1er avril, entre minuit et 7 h.
- Dans toutes les rues de la municipalité, il est interdit de déposer la neige.

Merci de votre collaboration et bon hiver !